SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 AVRIL 2020

Le conseil de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints siège en séance régulière ce 20ième jour d'avril par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur	Réjean Gouin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Francis Lacelle	Poste 3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assiste également à la séance, par visioconférence, monsieur Sébastien Gariépy, directeur général et secrétaire trésorier.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020, du 29 mars 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020, du 7 avril 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 16 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020, du 15 avril 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 24 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

0116-2020

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Pierre Tardif

MUNICIPALITÉ
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

Il est résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité.

1. ***Ouverture et constat du quorum***

M Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 18h30.

2. ***Adoption de l'ordre du jour***

0117-2020

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Francis Lacelle

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. ***Période de questions***

4. ***Greffe***

4.1. Adoption des procès-verbaux

0118-2020

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Louis-David Coutu

Adoption des procès-verbaux des dernières séances du conseil:

4.1.1. Séance régulière du 16 mars 2020.
4.1.2. Séance spéciale du 6 avril 2020.
4.1.3. Séance spéciale du 14 avril 2020.

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
09-03-2020	Bassin Versant Saint-Maurice	Municipalité	Invitation comité de concertation
23-03-2020	SQ	Maire	Covid-19
24-03-2020	CISSS	Municipalité	Personne-ressource (Covid -19)
24-03-2020	MRC	Directeur général	Demande d'autorisation voie de contournement
25-03-2020	Ministère de l'Environnement	Municipalité	Contrôle biologique des insectes piqueurs
25-03-2020	Ministère de l'Environnement	Municipalité	Qualité de l'eau potable
01-04-2020	Distribution 94	Municipalité	Offre de services
02-04-2020	Ministère de la sécurité publique	Directeur général	Centre d'hébergement
03-04-2020	CISSS	Communiqué de presse	Trois cliniques d'évaluation Lanaudière
05-04-2020	CISSS	Municipalité	Suspension PR
06-04-2020	Nancy Mercier (MEGALE)	Directeur général	Disponibilité d'hébergement (santé publique)
14-04-2020 Réso.	Camping des Roses	Francis Lacelle	Demande d'aide financière

5. ***Trésorerie***

5.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

0119-2020

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Francis Lacelle

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

5.1.1.	Déboursés	237 648.65 $
5.1.2.	Salaires	76 052.94 $
5.1.3.	Paiement automatiques	206 854.64 $
5.1.4.	Comptes à payer	77 153.82 $

Représenté par les chèques # 19953 à # 20068.

Adopté à l'unanimité.

CONCILIATION BANCAIRE AU 31 MARS 2020

Solde au relevé de compte en date du 31 mars 2020			74,121.16 $
Plus	Dépôt en circulation	9,907.74 $	
Moins	Chèques en circulation	113,943.82 $	
	Perception faite par la caisse	15,622.78$	
	Paie en circulation	22,869.04 $	

MUNICIPALITÉ
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

TOTAL :-		**-68,406.74 $**

Solde au grand-livre avant ajustements :		-101,265.80 $
Frais de banque	120.00 $	
R.E.E.R.	12,415.13 $	
Contrat d'hiver	$	
INT. Sur plac.	-4.43 $	
Emprunts temp.	$	
Subv. Piste cyclable	$	
Int. Emprunt temporaire (MC/3)	993.88 $	
Int. Emprunt temporaire (PR/1)	3,606.36 $	
Subv. loisirs	-500.00 $	
Ministère des Transports	-28,000.00 $	
ENTENTE (TVQ)	21,490.00 $	
Impact net des ajustements au G/L :		32,859.06 $
SOLDE AU GRAND-LIVRE APRÈS AJUSTEMENTS :-		**-68,406.74 $**
Marge de crédit		**0.00 $**

RECETTES DU MOIS DE MARS

Taxes Municipales	837,310.46 $
Intérêts - autres	602.22 $
Intérêts/Arrérages de taxes	2,000.29 $
Permis	960.00 $
Mutations	33,435.94 $
Photocopies & Fax	80.00 $
Licences chiens	340.00 $
Frais d'administration	611.27 $
Loisirs	395.00 $
Location salles	$
Arrondissement de la cenne	0.02 $

MUNICIPALITÉ
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

Sécurité publique	$
Amendes S.Q. et Pénalités	3,043.00 $
Subvention - patinoire	23,620.28 $
Service incendie	3,361.22 $
Camping 2020	$
Bacs	$
T.P.S.	$
T.V.Q.	
Arpe - Québec	285.36 $
Remb. Assurance collective	200.82 $
Tableau numérique	$
Avance CSST	2,249.07 $
Cellulaires	$
Ecocentre – vente d'objets	$
Ecocentre – vidanges	$
Subv. Loisirs	500.00 $
Essence – S. Gariepy	147.92 $
Fonds sablière	$
Ministère des Transports (voirie locale)	28,000.00 $
Achat Four. bureau	8.60 $
NMG – Analyse ind. 2019	14,469.33 $
Entente partenariat (TVQ)	21,490.00 $
TOTAL :	**973,110.80 $**

5.2. MELCC – Demande de subvention Volet #1

0120-2020

ATTENDU QUE la réalisation des analyses de vulnérabilité est une obligation du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;

CONSIDÉRENT la disponibilité du volet 1 « Soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité » ;

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'autorisé monsieur Sébastien Gariépy, directeur général et secrétaire trésorier à faire la demande d'aide financière du volet #1 « Soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité »

Adopté à l'unanimité

5.3. Gestion Michel Gaudreau – Soumission

0121-2020

CONSIDÉRANT l'insuffisance des puits, des rues Durand et Granger, à fournir en eau la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut s'assurer d'un approvisionnement continu en eau potable.

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de mandater Gestion Michel Gaudreault, hydrogéologue, pour la réalisation de forage d'exploration dans le secteur du chemin des Cyprès, incluant la préparation des travaux, recherche des données disponibles, préparation des accès, cartographie GIS, suivi des travaux de forage et rapport des travaux. Soumission s'élevant à 17 530 $ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

5.4. Camping municipal – Annulation de contrat

0122-2020

ATTENDU QUE monsieur Claude Neault et madame Louyse D'Amour ont demandé le remboursement du dépôt pour le contrat de location pour l'année 2020 ;

ATTENDU QUE le contrat de location pour un terrain de camping ne prévoit pas le remboursement du dépôt ;

CONSIDÉRANT la situation particulière d'état d'urgence sanitaire déclarée par le gouvernement provincial ;

CONSIDÉRANT que les locataires ont un terrain incluant 2 services, et que par conséquent, ils doivent utiliser les aires communes pour le service des toilettes et des douches ;

CONSIDÉRANT l'état de santé des locataires.

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de rembourser le dépôt de 350 $ de monsieur Claude Neault et madame Louyse D'Amour du contrat de location # 005607 pour le terrain # 121.

Adopté à l'unanimité.

5.5. Club Quad Matawinie – Demande de subvention

0123-2020

CONSIDÉRANT que le Club Quad Matawinie prévoit, pour l'été 2020, l'achat d'un tracteur pour la réfection des sentiers du secteur de Saint-Michel-des-Saints.

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accorder un montant de 2 000 $, sous présentation de pièces justificatives, à Club Quad Matawinie, afin de les aider à assumer les frais pour l'achat d'un tracteur et d'affecter la dépense au #g/l 02-902-92-970.

Adopté à l'unanimité

5.6. UMQ – Appel d'offres achat regroupé (chlorure de sodium)

0124-2020

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglaçage des chaussées (chlorure de sodium) ;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujetti au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglaçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années.

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

- **QUE** la municipalité confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2024 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2023-2024 ;

- **QUE** pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la municipalité devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel ;

- **QUE** la municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjuger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la municipalité, pour les hivers 2020-2021 à 2022-2024 inclusivement ;

- **QUE** la municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats ;

- **QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

- **QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée ;

- **QUE** la municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2020-2021, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront variés et seront définis dans le document d'appel d'offres ;

- **QU'**un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

6. ***<u>Direction et Ressources humaines</u>***

6.1. Ratification des orientations / décisions

0125-2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020, du 29 mars 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020, du 7 avril 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020, du 15 avril 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que des mesures de sécurité soient prisent en temps réel.

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu :

- **Que** le conseil municipal entérine les décisions administratives prises par la direction générale tel que :

  - Fermeture de la mairie et des bâtiments municipaux ;
  - Fermeture des parcs et sentiers ;
  - Annulation d'activités et autres regroupements ;
  - Télétravail ;
  - Mises à pied temporaires ;
  - Déterminer l'ordre des services essentiels.

- **Que** le conseil municipal autorise la direction générale à effectuer toutes autres mesures qu'il juge nécessaires, en lien avec l'état d'urgence décrétée par le gouvernement du Québec.

Adopté à l'unanimité

7. ***Urbanisme & Environnement***

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

7.2. Journée de l'arbre 2020

0126-2019

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d'autoriser la tenue de la journée de l'arbre au parc des loisirs le 23 mai 2020, conditionnellement à la levée du décret numéro 177-2020.

Adopté à l'unanimité

8. *Avis de motion :*

8.1. Avis de motion – Règlement 661-2020

0127-2020

M. François Dubeau donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 661-2020 et avis de la présentation du premier projet qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes donné par M. François Dubeau, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement modifiant le règlement 320-1992 relatif à la modification de la superficie autorisée des logements au sous-sol d'une habitation. Ce premier projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie sur demande, vu le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois et vu l'arrêté pris par la Ministre de la Santé et des Services sociaux permettant aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos.

8.2. Avis de motion – Règlement 662-2020

0128-2020

M. Gilles Sénécal donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 662-2020 et avis de la présentation du premier projet qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes donné par M. Gilles Sénécal, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de nuisance 421-2000 relatif à l'utilisation d'une arme à feu. Ce premier projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie sur demande, vu le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois et vu l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos.

8.3. Avis de motion – Règlement 663-2020

0129-2020

M. Louis-David Coutu donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 663-2020 et avis de la présentation du premier projet qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes donné par M. Louis-David Coutu, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de 320-

1992 relatif à l'agrandissement de la zone Pa-13 sur le plan de zonage ll. Ce premier projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie sur demande, vu le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois et vu l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos.

8.4. Avis de motion – Règlement 667-2020

0130-2020

M. Francis Lacelle donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 667-2020 et avis de la présentation du projet qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes donné par M. Francis Lacelle, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement établissant les règles relatives au fonctionnement de la bibliothèque et des conditions d'utilisation. Ce projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie sur demande, vu le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois et vu l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos.

8.5. Avis de motion – Règlement 668-2020

0131-2020

M. Richard Gilbert donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 668-2020 et avis de la présentation du projet qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes donné par M. Richard Gilbert, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement décrétant la création d'un fond réservé au lac Taureau. Ce projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie sur demande, vu le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois et vu l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos.

9. ***Adoption des règlements***

10. ***Loisirs & Parcs***

10.1. Programme d'aide financière (PAFIRS) - Mandat

0132-2020

ATTENDU que la demande de subvention du PAFIRS doit être faite au nom de la municipalité ;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'abroger la résolution 0019-2020 et de mandater Marie-Ève St-Georges, directrice des loisirs, de la culture et des parcs, au nom de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, à faire toutes les démarches relatives à la demande d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) pour le projet de mise à niveau du skate-park.

Adopté à l'unanimité

11. *Hygiène du Milieu*

12. *Travaux publics*

13. *Sécurité Publique*

13.1. Premiers répondants et pompiers volontaires – Prime de garde

0133-2020

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- **Qu'**une prime de 1.50 $/heure soit accordée aux officiers lorsqu'ils sont de garde et se voient accorder cette prime rétroactivement au 1er janvier 2020 ;

- **Qu'**une prime de 1.25 $ / heure soit accordée aux autres employés lorsqu'ils sont de garde et se voient accorder cette prime rétroactivement au 1er janvier 2020.

Adopté à l'unanimité

14. *Administration*

14.1 Amisk Aventure – Location emplacement plage Pointe-Fine 2020

0134-2020

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de confirmer l'octroi d'une permission pour l'installation, sur la plage de la Pointe-Fine, d'un quai (7.3 x 1.85 mètres maximum) et une passerelle (4.9 mètres) le tout selon les règlements en vigueur et aux frais du locataire. Pour un montant de 1 000 $ taxes incluses pour la saison estivale 2020 (2 versements égaux (1er à l'installation des infrastructures, 2ieme à la fin de la saison 2020). Le locataire dégage la municipalité de tous dommages, réclamations, bris, etc. et devra détenir les assurances requises.

Adopté à l'unanimité

14.2. Renouvellement du contrat d'assurances collectives # 015042

0135-2020

CONSIDÉRANT que Humania a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que Humania confirme dans son rapport que les conditions financières proposées, pour la période du 1er mai 2020 au 30 avril 2021, sont justifiées ;

CONSIDÉRANT que le directeur général et le directeur général adjoint ont négocié les taux applicables aux conditions financières ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés, et qu'ils jugent opportun de les accepter.

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d'accepter l'avis de renouvellement et les conditions de renouvellement proposées par Humania pour la période du 1er mai 2020 au 30 avril 2021.

Adopté à l'unanimité

14.3. Piste cyclable - Mandat

0136-2020

CONSIDÉRANT que la municipalité a comme projet l'aménagement d'une piste cyclable aux abords du lac Taureau;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de mandater Réjean Gouin, maire, et Sébastien Gariépy, directeur général, à faire les démarches nécessaires, au nom de la municipalité, pour une demande de subvention de 100 000 $ à même le fond du Parc Régional du lac Taureau.

Adopté à l'unanimité

14.4. Versements anticipés taxes foncières – Remise de 1.5%

0137-2020

CONSIDÉRANT les dernières dispositions prises par la municipalité concernant l'annulation des frais d'intérêt sur toute facturation, à compter du 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT que la situation économique de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints est toujours précaire ;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu que la municipalité s'engage à verser une remise de 1,5% du solde restant, sous la forme d'un crédit, à tous les contribuables qui seront en mesure de payer en totalité le solde de leur taxation annuelle 2020, au plus tard le 1er juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

0138-2020

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Pierre Tardif

La séance est levée à : 20h10

Adopté à l'unanimité.

_____	_____
Réjean Gouin	Sébastien Gariépy
Maire	Directeur général / secrétaire trésorier

MUNICIPALITÉ
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS